

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 18/23

RAPPORT DE GESTION 2022

DÉLÉGUÉS :

LA MUNICIPALITÉ IN CORPORE

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC	
1.1	STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ 5
1.2	STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL..... 6
1.3	SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ 7
1.4	PRÉAVIS MUNICIPAUX DEPOSÉS 7
1.5	PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS..... 7
1.6	PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS..... 7
1.7	DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS 8
1.8	AFFAIRES SPÉCIFIQUES 9
1.9	OFFICE DU TRAVAIL..... 11
	Nationalités.....13
2. FINANCES	
3. URBANISME, BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE	
3.1	URBANISME17
3.2	BÂTIMENTS..... 18
3.2.1.	Bâtiments du patrimoine financier 18
3.2.1.1	Immeuble rue du Grand Pré 23..... 18
3.2.1.2	Appartements Saladin 13-15..... 18
3.2.1.3	Rue des Artisans 619
3.2.1.4	Ancien collège19
3.2.1.5	Chemin de Cuvaloup 119
3.2.1.6	Buvette du port19
3.2.2.	Bâtiments du patrimoine administratif.....19
3.2.2.1	Centre communal19
3.2.2.2	École.....19
3.2.2.3	Vestiaires du foot19
3.2.2.4	Club house du tennis20
3.2.2.5	Salle communale.....20
3.2.2.6	CNC, Capitainerie20
3.2.2.7	Chalet de Cuvaloup.....20
3.2.2.8	Temple20
3.3	MOBILITÉ.....21
3.4	DÉVELOPPEMENT DURABLE.....21
4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE	
4.1	POLICE DES CONSTRUCTIONS..... 22
4.1.1.	Permis de construire / habiter..... 22
4.2	ROUTES, ÉCLAIRAGE..... 24
2.1	Routes 24
2.2	Éclairage public 24
4.3	PORT..... 25
4.4	INFORMATIQUE 25
5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES	
5.1	PAROISSE26
5.2	SOCIAL26
5.3	CULTURE.....26
5.4	ÉCOLES AJET/ASCOT (APEJ)31
5.5	BIBLIOTHÈQUE 33

6.	ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU, SITSE	
6.1	ESPACES VERTS-VOIRIE	34
6.2	CIMETIÈRE.....	35
6.3	FORÊTS	35
6.4	COMPOST.....	35
6.5	EC, EU – SITSE	36
6.6	POÊLE CHAUD	36
6.7	DÉCHETTERIE	37
7.	POLICE, ORPC et SDIS	
7.1	ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)	38
7.2	ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC.....	38
7.3	SDIS	39
8.	OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION	
8.1	Suivi 2021	40
9.	CONCLUSIONS	42

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1er juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 1er janvier 2017, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2022, objet de ce préavis No 18/23.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC

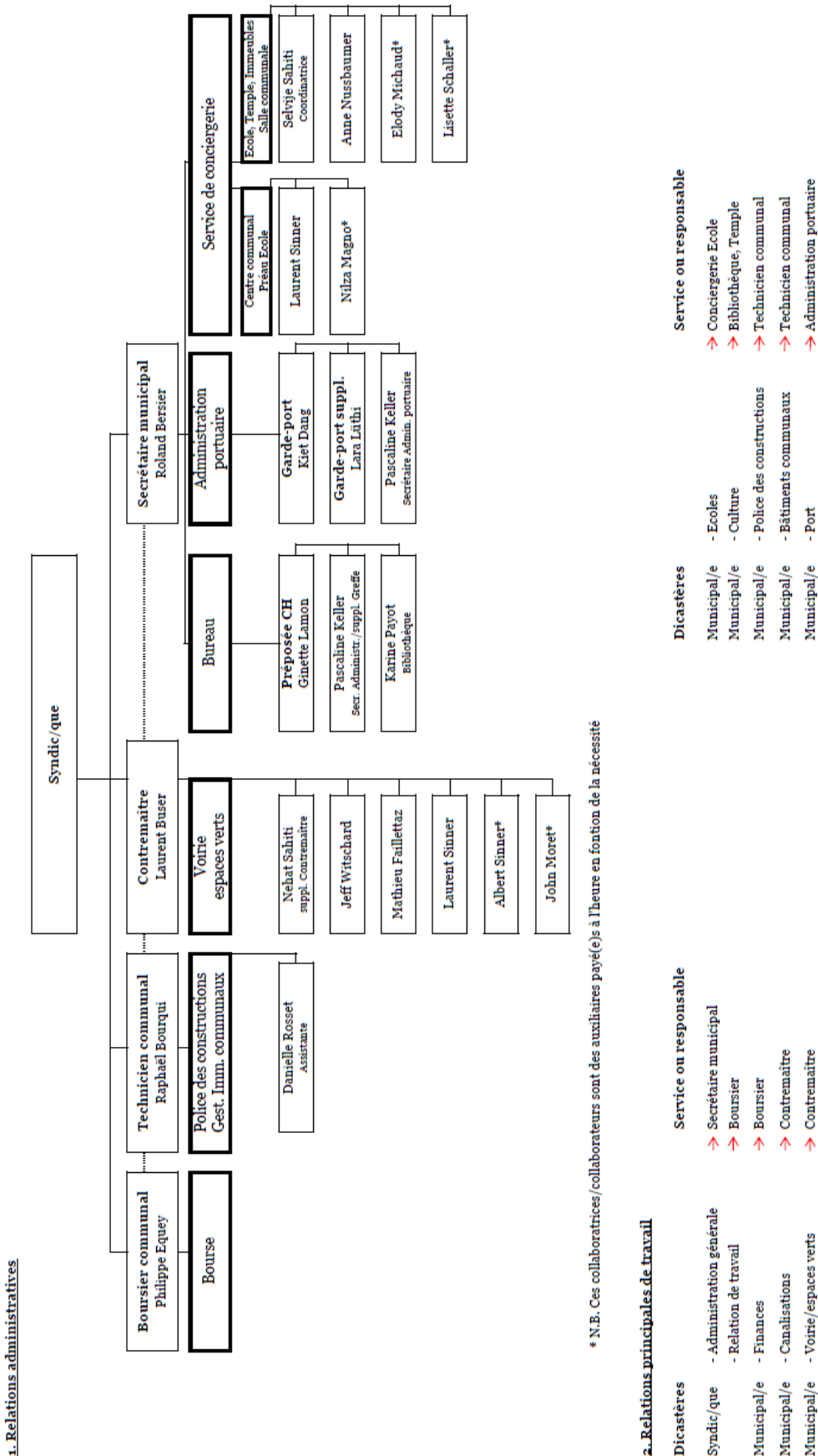
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres qui ont composé la Municipalité durant l'année 2022 sont

	en charge des tâches suivantes dans son dicastère :
Robert Middleton Syndic	• Administration générale • Questions juridiques et contentieux • Relations publiques, sociétés locales et presse • Police, SDIS, PC • Sport
Johanna Pini Vice-Syndique de juillet 2021 à juin 2023	• Finances communales • Mobilité • Développement durable (collégial) • Bâtiments communaux • Urbanisme, PGA (collégial)
Marie-Noëlle Gay Municipale	• Enfance, Crèche • Ecole primaire et secondaire • Transports scolaires • Affaires sociales • Culture et « Quoi à Crans ? » • Cultes
Bernard Henrioux Municipal	• Canalisations EC EU – SITSE • Voirie et espaces verts • Déchetteries et compost • Forêts, pâturages, terrains, chalets • Cimetière • Cours d'eau
Yvan Rueff Municipal	• Police des constructions • Routes • Port • Éclairage public • Informatique

1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL

Organigramme de l'Administration communale qui recense un ETP de 11.0 pour les employés à taux fixe et un ETP estimé à 4.1 pour les auxiliaires.



1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année 2022, la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires.

La Municipalité a déposé les préavis suivants devant le Conseil communal :

1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DEPOSÉS

No	Titre	Montant	
		demandé	accordé (séance CC)
06/22	Demande d'un crédit de Chf 25'000.- pour l'adhésion à part entière à Région de Nyon	Chf 25'000.- (7 mars 2022)	Accepté Chf 25'000.- (2 mai 2022)
07/22	Exercice du droit de préemption accordé à la commune par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)		Accepté (2 mai 2022)
08/22	Immeuble du Grand Pré 23 remplacement de l'ascenseur prélèvement d'un montant de Chf 65'500.- maximum sur le fonds de rénovation rue du Grand Pré 23 (compte 9281-04)		Retiré
09/22	Demande d'un crédit de Chf 127'700.- HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon	Chf 127'700.- (7 mars 2022)	Accepté Chf 127'700.- (7 mars 2022)
10/22	Comptes 2021		Accepté (27 juin 2022)
11/22	Rapport de Gestion 2021		Accepté (21 juin 2021)
12/22	Demande d'un crédit de Chf 330'000.- pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la route cantonale no 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »	Chf 330'000.- (27 juin 2022)	Accepté Chf 330'000.- (27 juin 2022)
13/22	Arrêté d'imposition 2023		Accepté (31 octobre 2022)
14/22	Budget 2023		Accepté (31 octobre 2022)

1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS

Aucun préavis n'a été bouclé au 31 décembre 2022.

1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS

Les préavis suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2022 :

No	Titre	Montant	
		demandé	accordé (séance CC)
9/22	Demande d'un crédit de Chf 127'700.- pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon	Chf 127'700.-	Accepté Chf 127'700.- (7 mars 2022)
12/22	Demande d'un crédit de Chf 330'000.- pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la route cantonale no 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »	Chf 330'000.-	Accepté Chf 330'000.- (27 juin 2022)

1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS

(art. 58ss du règlement du CC)

La Municipalité doit répondre aux postulats suivants :

Titre	Déposé le	Répondu le (séance CC)
Motion du Conseil communal de Crans " <i>ARSCO - APEJ – Finances et gouvernance</i> "	17 février 2022	' En cours Voir commentaire ci-dessous
Motion d'Alexandre Gaiani et Consorts " <i>Etude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive du village</i> "	27 juin 2022	En cours
Motion de Ulrike Richardson et Birgit Schleifenbaum " <i>Etude et plan de réalisation d'un centre culturel et de loisirs en lieu et place de l'actuelle salle communale</i> "	31 octobre 2022	En cours
Aucun autre postulat ou motion n'a été déposé durant l'année.		

Motion du Conseil communal de Crans "*ARSCO - APEJ – Finances et gouvernance*":

Aux demandes

1. de présenter au Conseil communal sa meilleure estimation de l'impact des investissements prévus par ARSCO sur le ménage communal de Crans dans le moyen terme;

R : Le plan d'investissement d'ARSCO n'étant pas encore finalisé, il n'est pour l'heure pas encore possible de fournir d'estimation détaillée de l'impact des investissements à charge des différentes communes. Cependant, il faut retenir que les charges seront impactées de manière significative à partir du moment où 1) la piscine-patinoire sera réalisée et 2) la salle de gymnastique VD 4 sera construite.

À la lumière du montant des emprunts prévus par l'ARSCO, ses conclusions concernant la nécessité éventuelle de modifier le plafond d'endettement de Crans pour la législature 2021-2026 (préavis a/21);

R : Ensemble les communes de Terre Sainte sont garantes d'un cautionnement pour ARSCO ; ce cautionnement n'affecte pas la capacité d'endettement de Crans, et il n'y a pour l'heure pas de raisons d'envisager une modification de notre plafond d'endettement.

2. de proposer au Conseil intercommunal de l'APEJ un débat sur la priorisation des différents projets inclus dans le plan d'investissement décennal de l'ARSCO ;

R : Les préavis présentés par le CODIR de l'APEJ montrent les projets prioritaires.

3. d'entamer une réflexion sur la transformation de la gouvernance de l'ARSCO pour renforcer le contrôle démocratique de l'institution.

R : Les représentants des actionnaires, ainsi que le conseil d'administration, ont répondu être ouverts à la proposition formulée par les Présidents des Conseils communaux.

1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Outre les affaires courantes, les points suivants ont été traités :

La situation post-Covid a amené de nombreuses répercussions dans tous les domaines.

« La vie a repris son cours » d'une manière très soutenue durant l'année 2022. De nombreux dossiers ont été déposés et un surcroît de travail a été constaté pour l'ensemble des services

Délivrance d'autorisations, telles que :

- Abattage d'arbres ;
- Utilisation du domaine routier (fouilles)
- Pose de sous-compteurs (auprès des Services industriels de la Ville de Nyon);
- Traitement des demandes de manifestations via le portail POCAMA et autorisations municipales pour diverses manifestations sur territoire communal ;
- Location ou mise à disposition des locaux communaux.

Interventions directes, telles que :

- Réponse à des oppositions aux demandes de permis de construire (plus nombreuses et plus pointues que par les années précédentes, corolaire de la Pandémie ?- les gens disposent de plus de temps et s'intéressent davantage à leur voisinage ?);
- Représentation de la Municipalité à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), ainsi qu'au Tribunal fédéral ;
- Contacts et médiations en vue de faciliter des rapports de bon voisinage ;
- Entretiens préliminaires dans le cadre de dépôt de dossiers de constructions ;
- Mesures prises pour la mise sous curatelle d'une personne suite à une expulsion forcée (dossier en cours depuis 2016) et gardiennage de ses meubles.

Gestion du personnel :

- Engagement de Mme Danielle Rosset, comme assistante technique, dès le 1^{er} mai, à 70 % ;
- Gestion de la rupture de contrat avec Mme Anouck Penel, secrétaire administrative, au 30 mai ;
- Engagement de Mme Pascaline Keller, comme secrétaire administrative et remplaçante au Contrôle de l'habitant ad intérim, dès le 1^{er} avril, à 60 % ;
puis engagement comme secrétaire administrative, dès le 1^{er} septembre 2022, avec fonction de suppléante du Secrétaire municipal (en remplacement de M. R. Bourqui) ;
- Engagement de jeunes de la commune, en période estivale (aide aux travaux de jardinage).
- Gestion du remplacement de M. Nehat Sahiti, employé communal, par M. John Moret, auxiliaire.

Participations aux séances et consultations

- Assemblées des syndics du district (le Syndic fait partie du Bureau des Syndics) ;
- Association des Communes vaudoises (AdCV) (le Syndic fait partie du Comité) ;
- Union de Communes vaudoises (UCV) ;
- Participation aux différentes instances intercommunales dont Crans fait partie (Ecoles, Police, SDIS, ORPC, SITSE, Forêts, ACP, Affaires culturelles, culturelles et sociales, TéléDôle)
- Inspection annuelle de la Préfecture ;
- Contacts avec les sociétés locales.

Organisations de manifestations :

- Concerts au Temple (retour à la normale) ;
- Première édition du Ciné-Lac (reportée après l'annulation en raison du Covid) ;
- Accueil des nouveaux citoyens des trois dernières années, en plusieurs sessions ;
- Fête nationale du 1^{er} août ;
- Repas de Noël des seniors ;
- Visite des personnes fêtant leur anniversaire de 90 ans.

Études et prise de position sur des dossiers spécifiques, tels que :

- Péréquation et facture sociale ;
- Protection de la nature et de la faune ;
- Développement durable ;
- Suivi de dossiers d'infrastructures régionales, requalification et réduction de bruit de la RC1, démarche participative dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).

Naturalisations :

Le Greffe a enregistré quatorze nouveaux dossiers au cours de l'année 2022.

Lors de l'année 2022, la Municipalité a effectué seize rencontres de candidats, réparties entre quatre familles et douze célibataires, certains sont venus accompagnés par un membre de leur famille, intéressé à la démarche pour leur propre compte. Cinq mineurs sont venus accompagnés par leurs parents. Tous les candidats ont fait une excellente impression, en prouvant leur degré de préparation et leur implication dans la communauté locale.

Le Canton a pu assermenter les citoyens représentant quatorze dossiers (deux familles (9 personnes), six adultes et six mineurs). Les cérémonies d'assermentation ont pu reprendre, telles que connues avant les mesures sanitaires.

Le traitement par le Canton a pu reprendre son rythme, mais a accusé un retard dû aux deux dernières années. Notre administration a dû relancer plusieurs dossiers qui peinaient à avancer.

Au 31 décembre 2022, la Municipalité dénombre 32 dossiers en cours.

Divers :

- Suivi statistique du patrimoine communal (assurances, registre foncier, cadastration, loyers, etc.) ;
- Statistiques diverses ;
- Résiliation et attribution de baux à loyer dans divers bâtiments communaux ;

Attribution des jetons du Conseil 2022 :

- Association de services bénévoles vaudois (ASBV) ;
- Projet LIFT (accueil de jeunes écoliers des Rojalets) ;
- Stronger together, Mme Alexia Chan
- Mme Eléanore Mota – pour défendre la finale mondiale d'Hip-Hop par équipe, à Phoenix (USA),
- Mme Malika Gobet

1.9 OFFICE DU TRAVAIL

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CdH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 les employeurs et/ou les frontaliers adressent directement leurs demandes de permis G auprès du canton et non plus auprès des communes. Les permis sont maintenant envoyés avec la facture aux employeurs pour que ceux-ci les transmettent à leur personnel frontalier. **Plus aucun émolument pour l'établissement des permis frontaliers n'est donc versé à la commune.**

Le SEM a activé le **statut de protection S** pour les personnes **fuyant la guerre en Ukraine** le vendredi **11 mars 2022**. Le statut de protection S confère les droits suivants : séjourner en Suisse, avoir accès à une assistance notamment l'hébergement et la LAMal, travailler en Suisse, aller à l'école pour les enfants. Après leur enregistrement dans les centres pour requérants d'asile, les requérants se sont rendus à l'EVAM, puis au Centre de biométrie afin d'enregistrer leurs données personnelles. Le contrôle des habitants a réceptionné les permis S des requérants, puis les a invités à se rendre à la commune afin de remplir les formalités d'inscription. A la fin du mois d'août 2022, nous comptons 43 réfugiés ukrainiens à Crans. Depuis, certains ont trouvé du travail et ont pu quitter leur famille d'accueil pour se loger dans leur propre appartement (subventionné ou pas par l'EVAM) et d'autres sont rentrés en Ukraine. **Au vu de la situation actuelle en Ukraine, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le statut de protection S jusqu'au 4 mars 2024.**

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour.

	2022					2021				
	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total
Suisses	645	712	145	131	1'633	654	693	148	135	1'630
Etrangers *	296	291	91	78	756	295	297	97	73	762
Personnes en séjour	17	19	1	0	37	17	15	1	0	33
TOTAL	958	1'022	237	209	2'426	966	1'005	246	208	2'425

() = année précédente

* = sont compris les fonctionnaires internationaux et la population du domaine de l'asile

Population inscrite en résidence principale au 31.12.2022 : 2'389 (2'392)

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère : **les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile** résidant en Suisse depuis une année au moins.

Personnes en séjour : personnes conservant leur domicile politique et fiscal dans une autre commune. Par conséquent ces résidents sont à déduire de la population.

Nous tenons à préciser que le canton nous fait parvenir, chaque année au 1^{er} mars, le nombre d'habitants de la population, inscrite en résidence principale, en incluant toutes les mutations rétroactives (arrivées, départs, décès, naissances) qui ont été annoncées les deux premiers mois de l'année suivante. Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2022. Au 1^{er} mars 2023, le canton nous informait que la population de Crans avait été bloquée à **2'360 habitants pour l'année 2022**.

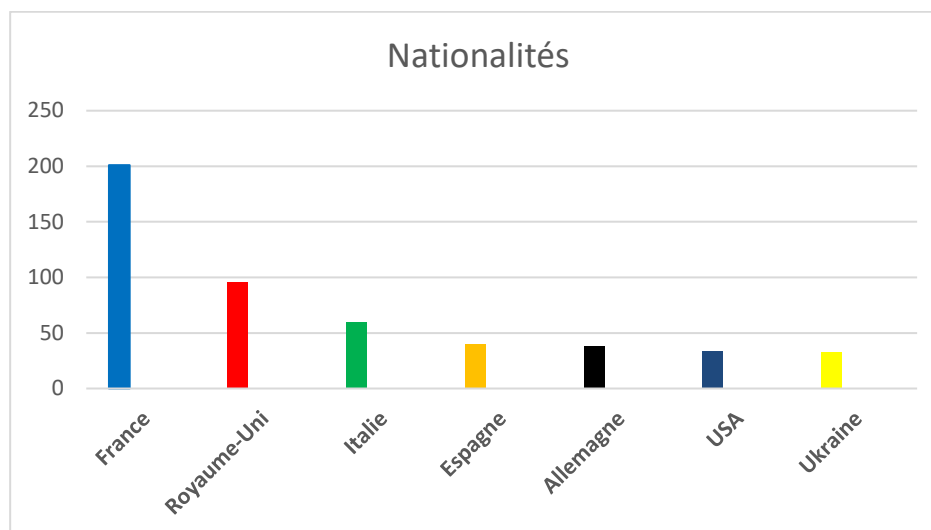
Au 31 décembre 2022, les étrangers présents dans la commune se répartissaient dans les catégories suivantes :

- **3** (6) permis L (valables jusqu'à 364 jours)
- **245** (261) permis B (valables 1 ou 2 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **368** (361) permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **4** (7) permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
- **26** (0) permis S (personnes à protéger)
- **0** (1) permis N et F (migrants)
- **90** (97) personnes avec cartes diplomatiques

En 2022, **aucun** dossier de demande de **Revenu d'Insertion (RI)** a été ouvert et/ou traité (3 dossiers en 2021). Le RI n'étant accordé que pour 24 mois au plus, l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) prend le relais si cela est nécessaire. A notre connaissance, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide en 2022.

Nationalités

Les étrangers résidant sur la commune de Crans représentent **58** nationalités, dont les plus représentées sont : la France (201), le Royaume-Uni (96), l'Italie (60), l'Espagne (40), l'Allemagne (38), puis les Etats-Unis (34). Au 31.12.2022, nous comptons 33 Ukrainiens à Crans.



CONFESSIONS

	2022	2021
➤ Nombre de protestants	450	459
➤ Nombre de catholiques	515	544
➤ Autres religions ou sans religion	1'424	1'389
TOTAL	2'389	2'392

MUTATIONS ENREGISTRÉES

	2022	2021
Arrivées	234	271
Départs	243	219
Changements d'adresse	49	56
Changement de papier permis	730	744
Décès	18	12
Séparations	5	14
Divorces	11	8
Partenariats enregistrés	0	0
Reconnaissance en paternité	6	4
Mariages	23	15
Naissances	16	13
Naturalisations	23	16
Changement de sexe	1	0
Tutelles/curatelles	3	9
Total des mutations	1'362	1'381

Le bureau a traité, délivré et renouvelé :

- **1** (10) permis L (valables jusqu'à 364 jours)
- **74** (115) permis B (valables 1 ou 2 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **69** (95) permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **6** (3) permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
- **0** (0) permis N (migrants)
- **50** (0) permis S (réfugiés ukrainiens)

Ainsi que de nombreuses :

- Attestations de domicile, de séjour, de vie, de départ, de décès.
- Déclarations de prise en charge (tourisme)
- Certificats de bonne vie et mœurs
- Déclarations d'établissement et de séjour

En outre, ont été établies :

- **87** (42) demandes de cartes d'identité (reprise des voyages après période COVID)
- **37** (45) fiches pour l'AVS
- **330** (301) fiches pour l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
- **556** (386) vente de cartes journalières CFF
- **4** (4) vente de cartes CGN
- **384** (0) vente de billets Caribana – *Manifestation annulée en 2021 (COVID)*
- ainsi que de nombreuses confirmations d'adresses et demandes de renseignements



HARMONISATION DES REGISTRES OFFICIELS (LHR)

Pour répondre aux exigences de la LHR, adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, durant l'année 2022 le travail de mise à jour des données des habitants, ainsi que des bâtiments s'est poursuivi :

Mise à jour des données personnelles des habitants (nom, prénom, état civil, origine, lieu de naissance, etc.)

- Attribution du nouveau N° AVS pour chaque habitant
- Attribution identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
- Attribution identificateur fédéral de logement (EWID)
- Affectation des habitants aux bâtiments et logements
- Nouvelle numérotation de certaines rues et bâtiments
- Transfert régulier de fichiers de mutations et corrections

AUTOMATISATION DU TRANSFERT D'INFORMATION (ATI)

Le Canton a mis en place en 2015 le nouveau système informatique de transfert d'informations entre les Communes et le Canton. Quotidiennement, des fichiers sont envoyés et reçus et des corrections sont nécessaires.

Il est à relever que le système est à présent en place et qu'il fonctionne correctement.

2. FINANCES

Municipale responsable : Johanna Pini

Pour la **partie 2. Finances**, il convient de se référer au préavis No 17/23 Comptes 2022, composant l'annexe et faisant partie intégrante de ce préavis.

Ce mode de faire permet de conserver la numérotation des articles dans la table des matières.

NB :

La Municipalité a pris la décision d'être commune pilote pour faire la transition de MCH1 vers MCH2 pour le budget 2024. Par conséquent nous avons travaillé à établir un nouveau plan comptable conforme aux normes MCH2, et ce travail a été effectué en collaboration avec les communes de Saint-Cergue, Borex et Crassier.

3. URBANISME, BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Municipale responsable : Johanna Pini

3.1 URBANISME

En 2021 la Municipalité a examiné le potentiel constructible des différentes parcelles disponibles pouvant accueillir une salle communale, c'est-à-dire l'emplacement actuel de la salle communale (parcelle 153), la zone du Grand Pré (parcelle 32), et l'ancienne STEP (parcelle 326). Après examen des avantages et inconvénient de chacune de ces parcelles la Municipalité a estimé que la parcelle 153 (parcelle actuelle de la salle communale) était la parcelle qui faisait le plus de sens pour l'implantation de la salle communale (voir rapport de gestion 2021).

Parallèlement à cela une analyse de l'utilisation qui était faite de la salle communale actuelle a été conduite afin d'identifier les besoins. Cela nous a permis de réaliser un premier cahier des charges pour une nouvelle salle communale avec les besoins actuels et potentiels (besoins « socles »). Celui-ci prévoit notamment un agrandissement de la grande salle et de la buvette de l'ordre de 25%, des besoins de salle de réunion et de rencontre, et de salles pour des activités (musiques, gymnastiques, etc.).

Sur cette base une étude a été réalisée en 2022 afin de s'assurer que la parcelle 153 permettrait de répondre à nos premières exigences. Nous avons ainsi pu confirmer qu'une reconstruction dans le volume actuel de la salle communale permettrait de répondre à ces besoins « socles ». Dans ce cadre, et à titre de comparaison, nous avons aussi examiné les surfaces disponibles dans les salles communales d'autre communes en mettant en relation notamment les espaces disponibles avec la population.

Cependant cette étude a également fait ressortir qu'il était possible de construire sur cette parcelle un bâtiment bien plus important ayant une surface proche de 1'500 m² nous permettant, si nous le souhaitons, de développer un projet plus ambitieux. Il serait ainsi envisageable de concevoir une augmentation plus importante de la capacité de la grande salle que ce soit pour des représentations théâtrales, des concerts et certaines activités de gymnastique. D'autre part cela permettrait également la création d'espaces pour des salles de réunion ou des expositions, et des espaces plus généreux pour des manifestations et événements privés et publiques, donnant sur des balcons avec vue sur le lac et le Mont Blanc.

En revanche les dimensions de la parcelle ne permettent pas d'accueillir un bâtiment avec des terrains de sports homologués. Ainsi pour des activités sportives, il est possible de concevoir un espace polyvalent mais seulement pour des activités ne nécessitant pas de terrain spécifique.

Finalement la parcelle, ainsi que les droits octroyés par le plan de quartier, permettent de concevoir un parking souterrain.

Ces différents éléments ont été présentés au Conseil Communal et ont donné lieu à un débat nourri. Il est ainsi apparu qu'il y avait un consensus sur le fait qu'il n'était pas souhaité d'implanter la salle communale sur la parcelle du Grand Pré (parcelle 32) qui doit rester dédiée aux activités sportives.

Dans ce cadre une motion demandant l'étude du développement de la zone sportive du haut a été déposée. Suite à cela une commission consultative a été nommée et a présenté un concept global de réaménagement pour la parcelle 32. Sur la base de cette proposition la Municipalité prendra position sous forme d'un crédit d'étude qui sera présenté en 2023.

3.2 BÂTIMENTS

Cette année encore les revenus du patrimoine financier couvrent les charges du patrimoine administratif, tout en dégagant des revenus.

Afin de développer un projet d'amélioration énergétique et de rénovation de nos bâtiments du Grand Pré (Administration, école, et immeuble du Grand Pré 23) nous avons cherché un mandataire pour nous appuyer en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage. Pour ce faire nous avons contacté plusieurs prestataires potentiels et nous avons finalement sélectionné le bureau AFCO Management qui va donc nous accompagner dans ce processus. Ceci répond par ailleurs au vœux [No1-2021G](#) de la commission de Gestion.

La guerre en Ukraine a eu des conséquences importantes sur le prix des matières premières et il a été nécessaire de faire face à une potentielle crise énergétique. L'un des premiers impacts est une forte progression du prix du mazout. Afin d'éviter tout risque d'approvisionnement les cuves ont été remplies, à un prix très élevé, et qui a comme conséquence le dépassement de certaines lignes budgétaires liées à l'achat de combustible.

Dans le cadre du risque de crise énergétique et afin de favoriser les économies d'énergies il a été décidé de conduire une action *éco-logement* auprès de nos locataires des bâtiments du patrimoine financier. Cette action, qui est subventionnée par le canton, vise à proposer aux locataires du matériel efficace (ampoules LED et économiseurs d'eau, notamment) ainsi que des conseils à domicile pour économiser l'énergie au quotidien. Pour réaliser cette action nous avons fait appel aux SI Nyon, qui avec leur mandataire ont rendu visite à 29 foyers sur les 31 logements loués par la commune (dont un était vacant).

3.2.1. Bâtiments du patrimoine financier

A l'exception de la buvette du port, les immeubles du patrimoine financier sont en gérance auprès de la Régie Rytz.

3.2.1.1 Immeuble rue du Grand Pré 23

L'ascenseur de l'immeuble ayant plus de trente ans des travaux de modernisation étaient nécessaires (notamment le remplacement de la manœuvre, des câbles et des mâchoires de frein). Après comparaison du coût de ces travaux avec le remplacement complet de l'ascenseur il est apparu préférable de remplacer complètement l'ascenseur. Différents devis ont été demandés, et c'est l'offre de l'entreprise Schindler qui a été retenue, société ayant offert complète satisfaction par le passé. Après le report du préavis en raison de l'attente du rapport de la commission des travaux, et suite à l'évolution très rapide du prix des matières premières dû à l'invasion de l'Ukraine, cette dépense a dû être passée en dépense urgente (voir PV du Conseil Communal du 02.05.2022). La commission des finances avait pour sa part remis un rapport favorable sur cette dépense. Les travaux se sont déroulés à notre entière satisfaction et n'ont pas donné lieu à des surcoûts par rapport au devis. En revanche ce sont ces travaux qui induisent un dépassement du budget d'entretien pour cet immeuble.

- Appartements :

Dans le cadre de l'entretien courant des logements à la charge du propriétaire les usuelles interventions de remplacement d'électroménagers et de velux, les travaux de sanitaires, d'électricité, de peinture ont été nécessaires. Par ailleurs il a également été nécessaire d'intervenir sur un balcon afin de mitiger les problèmes liés à l'écoulement d'eau de pluie.

3.2.1.2 Appartements Saladin 13-15

Il a été nécessaire d'intervenir sur le chauffage ainsi que dans l'espace de stockage des pellets. Suite à un contrôle de la SUVA concernant les installations de chauffage à pellet il apparaît encore nécessaire d'apporter certaines modifications à l'installation afin d'en garantir une totale sécurité. Cela sera réalisé en 2023.

Un des appartements a changé de locataire ce qui a donné lieu à certains petits travaux de remise en état de l'appartement.

3.2.1.3 Rue des Artisans 6

En dehors d'usuel petits travaux d'entretien courant, aucun travail significatif n'a dû être entrepris en 2022.

3.2.1.4 Ancien collège

Différents travaux d'entretien des appartements, principalement de sanitaire, et de remplacement d'électroménagers ont dû être réalisés. D'autre part un contrôle de la ventilation a été effectué et ce sujet continue d'être suivi.

3.2.1.5 Chemin de Cuvaloup 1

A la suite du départ d'un de nos locataires, la location de cet appartement a été reprise par l'EVAM, qui en a attribué la sous-location à une famille ukrainienne.

En dehors d'usuel petits travaux d'entretien courant, aucun travail significatif n'a dû être entrepris en 2022.

3.2.1.6 Buvette du port

En 2022 nous avons dû procéder au remplacement des stores extérieurs en raison de leurs usures.

Les bonnes conditions météo ont permis à l'équipe de la buvette d'avoir une bonne saison, ce qui se répercute sur le loyer perçu par la commune. Les gérants de la buvette entretiennent par ailleurs de bonne relation avec les différents intervenants de la zone du port et notamment le Caribana et le CNC.

3.2.2. Bâtiments du patrimoine administratif

3.2.2.1 Centre communal

Dans le cadre de l'entretien courant de ce bâtiment nous avons refait la peinture des poutres extérieurs de la façade côté lac, et nous sommes également intervenus sur des conduites d'eau de pluies. Un contrôle OIBT a été effectué sur l'un des compteurs et différents travaux d'électricité ont été réalisés.

Dans le cadre de notre projet de rénovation des bâtiments de la zone du Grand Pré une étude amiante du centre communale a été réalisée. Par ailleurs AFCO Management a été mandaté pour conduire des appels d'offres pour la réalisation de CECB+ ainsi que pour la recherche d'un mandat d'architecte.

3.2.2.2 École

Les tableaux numériques ont été installés durant l'année par ARSCO qui a été mandaté par l'APEJ pour réaliser ces travaux. Dans ce cadre il a été nécessaire de rénover les prises informatiques et d'effectuer des retouches de peintures. Un contrôle OIBT a été réalisé et il a été nécessaire d'effectuer différents travaux d'électricité. Afin de répondre aux besoins de l'UAPE, la salle de repos a été équipée de stores extérieurs, d'autre part il a également été nécessaire de remplacer un autre store du bâtiment.

3.2.2.3 Vestiaires du foot

Pour ce bâtiment nous avons dû procéder à différents travaux sur les sanitaires.

L'entretien des terrains cette année, a été plus onéreux que budgété en raison de travaux liés à l'éclairage des terrains. Ainsi le coût total, avec les frais de personnel, s'élève à près de CHF 98'000.

3.2.2.4 Club house du tennis

En 2022 il a été nécessaire de procéder au détartrage du bouilleur et suite à différentes pannes nous avons dû remplacer le circulateur d'eau chaude et effectuer différents travaux sanitaires. Le contrôle OIBT a également été effectué.

3.2.2.5 Salle communale

En raison de l'âge du bâtiment les travaux sont réalisés sur la base des pannes détectées. Ainsi il n'y a pas eu d'intervention importante sur le bâtiment, par contre les équipements de la cuisine, en particulier le steamer qui est en fin de vie, ont nécessité diverses interventions.

3.2.2.6 CNC, Capitainerie

Pour le local du CNC nous avons dû procéder au détartrage et désembouage du bouilleur ainsi que rétablir le chauffage solaire pour ce dernier.

3.2.2.7 Chalet de Cuvaloup

Suite à une inspection du service de l'hygiène il est apparu nécessaire de faire un revêtement en carrelage pour le sol du local de préparation. D'autre part des travaux de maintenance ont dû être réalisés sur l'éclairage de secours. Finalement des interventions sanitaires et pour la chambre froide ont également été nécessaires.

L'Association des Amis de Cuvaloup a historiquement un droit de superficie (DDP) sur une partie de cette parcelle et sur lequel est édifié un chalet (le premier droit sur cette parcelle date de 1950). Durant l'année 2022 nous avons eu des échanges avec l'Association des Amis de Cuvaloup car le droit de superficie arrive à échéance en 2025. Le DDP en vigueur prévoit qu'en cas de non renouvellement de ce droit par la commune, cette dernière devrait verser une indemnité à l'Association. Afin d'éviter une charge importante pour la commune, il a été décidé de renouveler ce droit de superficie pour une durée de 30 ans en contrepartie de la radiation de la clause prévoyant le versement d'une indemnité en cas de non renouvellement. Afin de réaliser cela un notaire a été mandaté afin de rédiger cet acte, et ce dernier a été signé au mois de février 2023.

3.2.2.8 Temple

Différentes pannes liées aux moteurs des cloches et à leur tableau électrique, ont nécessité plusieurs interventions. Après consultation de différentes entreprises ayant ce savoir-faire il apparaît nécessaire de remplacer les moteurs des cloches. Ce travail sera effectué en 2023.

Les bâtiments suivants n'apportent pas de commentaires particuliers :

- Local de la pétanque
- Rue du Bugnon

Les chalets de Poêle Chaud et de Pré aux Bœufs sont traités dans le chapitre ayant trait aux alpages.

3.3 MOBILITÉ

Les charges cantonales pour les transports publics sont supérieures aux charges de 2021, mais inférieur au budget. Malgré une reprise progressive de la fréquentation depuis 2021, les effets du COVID continue à causer des manques à gagner pesant sur les recettes 2022, ce qui explique en partie l'augmentation des charges.

Depuis le 1^{er} mai 2022, la commune participe à l'app Guichet Mobile. Cette application vise à proposer différentes alternatives à la voiture individuelle pour les trajets pendulaires. Il s'agit notamment de proposer des itinéraires incluant tous les types transports, mais en offrant également une plate-forme pour faire du co-voiturage.

Cette application peut être téléchargée gratuitement sur : guichet-mobile.ch/app

Afin de comprendre les besoins pour la mobilité cyclable la Municipalité a organisé, en collaboration avec l'Association Pro-Vélo, un atelier participatif. Cependant faute de participants cet atelier a dû être annulé. Cela a cependant permis le retour de certains utilisateurs qui nous ont fait part de leurs propositions.

3.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au vu des différents défis énergétiques auxquels nous devons faire face, et après discussion avec le groupe de travail Energie, les habitants du village ont été invités à une séance de présentation des différentes subventions existants dans le cadre du programme bâtiments. Ainsi M. Akio Schoorl, Ingénieur à la Direction générale de l'environnement, Direction de l'énergie (DGE-DIREN) a exposé à la trentaine de participants présents les subventions qui existent pour la rénovation de leurs logements.

Dans le cadre de sa propre politique de durabilité le canton a développé différents outils à destination des communes, et en particulier le Plan Energie et Climat Communal (PECC). Ce programme qui permet de développer une politique cohérente en matière de développement durable, apporte également des subventions aux petites et moyennes commune afin qu'elle puisse être accompagnée par des mandataires spécialisés pour élaborer et mettre en place ce PECC. Dans ce cadre la Municipalité a décidé de réaliser un Plan Energie et Climat Communal et a sélectionné un mandataire, qui est le bureau Bio Eco. Nous avons ainsi obtenu la validation du canton de la subvention qui couvrira 50% du mandat pour l'élaboration et l'accompagnement de ce PECC.

Ce plan se déroule sur une période de 4 ans. La première étape du PECC est la réalisation d'un bilan, sur la base du profil énergétique de la commune et du bilan carbone, afin de rédiger ensuite ce plan en définissant les axes d'actions. Sur cette base nous devons réaliser un certain nombre d'actions, qui feront l'objet de préavis lorsque qu'elles auront une incidence financière significative.

Certaines actions ont déjà été lancées, notamment la nomination d'une commission Municipale PECC (qui est la fusion des différents groupes de travail sur les thématiques du développement durable). C'est également dans ce cadre que nous avons menés une action *éco-logement* (voir rubrique [bâtiments](#)).

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE

Municipal responsable : Yvan Rueff

4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités suivantes ont été réalisées par le service technique, assisté du Bureau conseil BBHN et de l'étude d'avocats CBWM :

4.1.1. Permis de construire / habiter

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dossiers de constructions déposés	51	42	37	25	27	25
Mise à l'enquête publique	38	22	14	18	26	16
Permis de construire établis ;	38	32	22	28	26	11
- Dont sans enquête (art.72d RLATC)	7	12	7	9	5	7
Constructions de minime importance (art.68a RLATC)	12	9	18	19	15	12
Demandes installation panneaux solaires hors permis de construire	20	11	7	8	4	11
Permis d'habiter-utiliser délivrés	25	32	6	18	15	18
Attestation de conformité pour le service des autos et de la navigation	1	0	1	1	1	0

Quartier de Bel-Air : deux chantiers importants sans permis arrêté par la Municipalité, dont un avec la présence de la PNR.

La qualité des dossiers déposés est très variable et ceux-ci ne sont quasiment jamais complets à la première soumission, malgré des instructions détaillées et complètes disponibles sur le site internet de la commune.

Le nombre de dossiers de construction a doublé en 5 ans. L'engagement au Service technique d'une nouvelle collaboratrice administrative (à temps partiel) au mois d'avril 2022 est pleinement justifié. Idéalement, le Service technique devrait se déplacer plus souvent sur les chantiers en cours afin de vérifier certains éléments contenus dans le dossier du permis de construire. De plus, de nouvelles exigences cantonales (dossier énergétique, amiante, radon, etc.) nécessitent un travail supplémentaire de la part de la commune.

4.1.2. Oppositions et litiges

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Projets ayant suscités des oppositions	6	6	4	6	6	2

Le nombre d'opposition est stable, malgré le doublement des projets, ce qui démontre un excellent contrôle des dossiers.

4.1.3. Procédures juridiques dans les tribunaux (traitées et en cours)

AC.2021.0169 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 27.04.2021 levant une opposition et délivrant un permis de construire relatif à un changement d'affectation de bureau à logement au rez-de-chaussée de la parcelle [...].

Arrêt du 13.05.2022 : le recours est rejeté, la **décision** du 27.04.2021 **de la Municipalité est confirmée.**

AC.2021.0378 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 2.11.2021 levant une opposition et délivrant un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement d'une villa sur la parcelle [...].

Arrêt du **14.07.2022** : le recours est rejeté, la **décision** du 2.11.2021 **de la Municipalité est confirmée.**

AC.2022.0128 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 14 mars 2022 levant une opposition et délivrant un permis de construire complémentaire pour la transformation d'un bâtiment sur la parcelle [...].

Arrêt du **8.11.2022** : le recours est rejeté, la **décision** du 14.02.2022 **de la Municipalité est confirmée.**

1C_644/zozz/CO Recours [...] au Tribunal fédéral contre l'arrêt AC.2022.0128

Le dossier est **en cours d'instruction**

AC.2021.0055 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 23 décembre 2020 ordonnant la mise en conformité de locaux sur la parcelle [...] (refus d'une demande de dérogation pour accorder un dépassement du CUS) – dossier joint AC.2021.0150. Suite de AC.2017.0320.

Arrêt du 7.04.2022 : **les décisions de la Municipalité** de Crans des 23 décembre 2020 et 7 avril 2021 **sont confirmées**

AC.2021.0228 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 01.07.2021 constatant la conformité des travaux et refusant l'arrêt des travaux sur la parcelle [...]

Le dossier est **en cours d'instruction**

AC.2022.0404 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 1^{er} novembre 2022 constatant que les travaux réalisés sur la parcelle [...] ne sont pas conformes au permis de construire et leur ordonnant de déposer une demande de permis de construire complémentaire visant à régulariser cette construction.

Le dossier est en **cours d'instruction**

4.2 ROUTES, ÉCLAIRAGE

Les activités suivantes ont été réalisées par le Service technique, assisté du Service de la voirie et du Bureau conseil BS&A :

2.1 Routes

- Route de Suisse – le permis de construire pour créer deux arrêts de bus aux Landes est établi, et les travaux ont débuté le 22 novembre
- Route de Suisse – construction d’une chambre Swisscom diamètre 80 cm
- Rue des Artisans – ouverture temporaire puis goudronnage de la chaussée pour travaux de raccordement de canalisations
- Chemin du Tirage – la commune a exigé que le passage de câbles électriques de chantier passe sous la route
- Chemin de Bel-Air – la deuxième partie des travaux de remplacement de la conduite d’eau sous pression sur une longueur de 200 m est terminée
- Chemin de Bel-Air – remplacement de deux miroirs
- Chemin des Vignettes – retrait d’un limiteur de vitesse défectueux qui ne sera pas remplacé (devenu illégal)
- Impasse du Closet – travaux de réfection goudron et bordure
- Chemin du Bugnon – ouverture temporaire puis goudronnage de la chaussée pour travaux de réparation de canalisations
- Route d’Eysins – dégradation légère du trottoir par un tracteur
- Chemin des Oiseaux – remplacement du panneau de rue
- Chemin des Landes – réfection d’un chanfrein pour guider les eaux pluviales
- Rue du Grand Pré – la commune exige le retrait d’une enseigne lumineuse installée sans autorisation
- Étude (suite de 2021) avec le Voyer des routes et la PNR pour la réalisation de bandes cyclables en localité
- Observation de la sécurité de la circulation autour de l’école (mandat gratuit TCS et PNR)
- Diverses autorisations pour fermetures temporaires de routes dues à des chantiers ou déménagements

2.2 Éclairage public

- La commune a exigé auprès de Romande Énergie des mesures de consommation électrique pour requalifier les valeurs utilisées pour les consommations « au forfait ». Des corrections financières avantageuses ont été obtenues
- Poursuite de l’étude de la mise sous compteur des quatre armoires restantes
- Entretien normal de l’éclairage public (sous contrat par Duvoisin-Groux)
- Suite au risque de pénurie électrique, la commune a :
 - Réduit les décorations lumineuses de Noël au strict minimum
 - Fait confirmer que les 300 points lumineux communaux (même ceux équipés en LED) ne peuvent être complètement débranchés sans perdre leur réglage individuel

4.3 PORT

Les activités suivantes ont été réalisées par le Service portuaire et le Garde-port :

- Gestion de la liste d'attente et de l'attribution des places (amarrage, herbe, terre, hivernage)

	2022
Places attribuées au Port	14 *
Places transférées à un descendant/collatéral	9 **
Changements de places	5
Places à la STEP attribuées pour la prochaine saison d'hiver	10
Places résiliées/refusées par les locataires	9
Places résiliées/refusées par la commune	2
Places temporaires attribuées	2 ***

* 13 aux Corbeaux et 1 à Swissfoiling

** 7 hors Crans

*** locataires de Mies-Tannay (port du Torry en travaux)

- Gestion des permis de navigation et permis de naviguer des titulaires en application du règlement du port entré en vigueur le 1er février 2021
- Suite au faible niveau d'eau du début de saison, gestion des mises à l'eau et amarrage des bateaux à grand tirant d'eau
- Contrôle des chaînes et bouées ; quelques titulaires contactés pour mise en conformité
- Contrôle de l'état des bateaux ; quelques titulaires contactés pour évacuation
- Mise en place d'un QR code à la capitainerie pour le paiement des taxes visiteurs
- Coupe et ramassage d'algues avec le bateau du Garde-port
- Suivi des activités et de l'entretien des équipements communaux avec le Garde-port
- Collaboration avec les organisateurs d'événements pour assurer sur place la sécurité au port (régates du CNC, Caribana, fête du 1^{er} août)
- Contacts et réunions d'échange avec des responsables d'autres ports du Léman (Nyon, Cully, Mies-Tannay)
- Le contrôle obligatoire des installations électriques a été établi et les mesures préconisées ont été appliquées. Les bornes de raccordements sur les pontons sont conformes

4.4 INFORMATIQUE

Les activités suivantes ont été réalisées par le Service technique, assisté du sous-traitant informatique CyberNetwork :

- Obtention du Label Cyber-Safe (valable deux ans) et mise en place d'une procédure en cas de cyber-attaque
- Mise à jour continue de la documentation « Structure IT » de la commune
- Les comptes de messagerie sont établis par service et non plus nominativement
- Les comptes de messageries des services communaux sont transférés des serveurs Infomaniak sur le serveur local avec Office 365. Les comptes des élus seront transférés en 2023.

5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES

Municipale responsable : Marie-Noëlle Gay

5.1 PAROISSE

Les relations avec la paroisse de Nyon, Prangins, Crans sont très cordiales. Ils soutiennent toutes les activités extra religieuses que nous y organisons.

5.2 SOCIAL

Nous n'avons eu aucune demande d'aide. Même si la crise énergétique nous fait redouter un risque, à ce jour il ne nous parvient que des préoccupations quant à l'augmentation des coûts de l'énergie.

La plantation d'une tulipe pour la vie a eu lieu. Avec « L'aiMant Rose » nous poursuivons cette démarche de soutien aux personnes atteintes du cancer du sein et de leurs familles.

5.3 CULTURE

A-Rencontres culturelles des dimanches :

Suite à deux ans de Covid nous avons redoublé d'attention pour offrir aux Corbeaux des occasions de retrouver le lien social qui nous a tant fait défaut.

Nous avons constaté cependant que la fréquentation des activités a repris très progressivement. La volonté était d'offrir plus de choix et de diversité dans les activités afin de contribuer à plus de mixité intergénérationnelle.

Nous avons organisé la prestation d'une troupe de théâtre parisienne composé d'un comédien Corbeaux et la projection au port d'un film en plein air. Malheureusement, pour ce dernier, nous avons joué de mal chance avec le temps et un vilain coup de vent a mis fin brutalement à la projection. Ces deux nouvelles activités ont toutefois réuni beaucoup de monde et nous renouvellerons le ciné-lac en 2023, convaincus que le temps sera avec nous ☺

- *Dimanche 23 janvier :*
Concert de l'Ensemble flûtes et cordes « A Piacere »
- *Dimanche 13 février :*
Concert de violons, Messieurs P. Rafter et D. Sperber, anciens élèves de l'Académie Menuhin
- *Dimanche 6 mars :*
Pièce de théâtre *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo
- *Dimanche 20 mars :*
Concert d'orgue et chants Mesdames B. Jornot et I. Accietto
- *Dimanche 3 avril :*
Concert de Jazz de Monsieur T. Winteler
- *Samedi 25 juin 2022, dès 19h30* Cinéma Plein Air au Port de Crans Projection du film *Mamma Mia !*
- *Dimanche 11 septembre :*
Concert de tango / Duo Narciso Saül & Gaëlle Poirier
- *Dimanche 2 octobre :*
Festival du Film Vert. Projection du film « La forêt pour école » suivi d'un débat avec la présence d'un doyen et de deux enseignantes du collège Primaire de Terre Sainte.
- *Dimanche 13 novembre :*
Concert d'orgue et de violon avec Vincent Thévenaz et Wendy Ghysels
- *Dimanche 11 décembre :*
Concert de violons des élèves de l'Académie Menuhin



Ciné Lac avec Mamma Mia! au Port de Crans le 25 juin 2022

La commune subventionne certaines activités de Terre Sainte pour une valeur de CHF 10'272.-

B- Organisation de manifestations :

a- Organisation de deux réceptions pour les seniors.

- Un cocktail dinatoire avec spectacle de la Revue en mai
- Un repas des seniors avec la Revue et la chantée des élèves en décembre.

b- Organisation du 1^{er} août avec la société locale, le FC Crans.



B-Durabilité : Mobilité/lien social

c- Jardin communal :

Le jardin communal a poursuivi ses plantations avec les élèves de l'école. Les graines sont mises en godets par une classe pour fabriquer les boutures qui seront replantées au printemps dans les 8 carrés potager. Cette activité est complétée par des ateliers cuisine au nombre de 5 cette année : tartes aux pommes / sirop de menthe / tartelettes aux pruneaux / soupe à la courge et biscuits de Noël.

Le salon d'hiver a trouvé pleinement sa place lors de l'accueil des Ukrainiens. En effet, il est occupé les lundis pour divers soutiens/psychologie ...les jeudis pour les cours d'anglais et occasionnellement par des groupes du village le reste de la semaine.

Nous avons mis en place une nouvelle activité :
La chasse aux œufs et troc de plantes le 13 avril qui a eu beaucoup de succès auprès des familles.



d- Projet Lift :

Le principe du projet est d'aider les jeunes scolarisés à l'école des Rojalets à Coppet en difficulté et/ou en rupture scolaire à passer du monde scolaire au monde professionnel.

Les enfants font partie du projet LIFT de la 9^{ème} à la 11^{ème}, et pendant ces 3 ans vont participer à 3 ou 4 stages dans différentes entreprises. Le stage est d'une période de 3 mois (12 semaines) dans lequel le jeune travaille 3 heures par semaine dans l'entreprise.

Nous avons accueilli une élève de septembre à décembre à la voirie, au port et à la bibliothèque. Une candidate souvent absente à notre grand regret.

e- Mobilité aux abords de l'école :

Nous avons porté une réflexion de fond sur la sécurité aux abords de l'école et sur la mobilité.

Nous avons été sélectionnés par le TCS qui a réalisé gracieusement un audit extrêmement complet sur la sécurité aux abords de l'école.

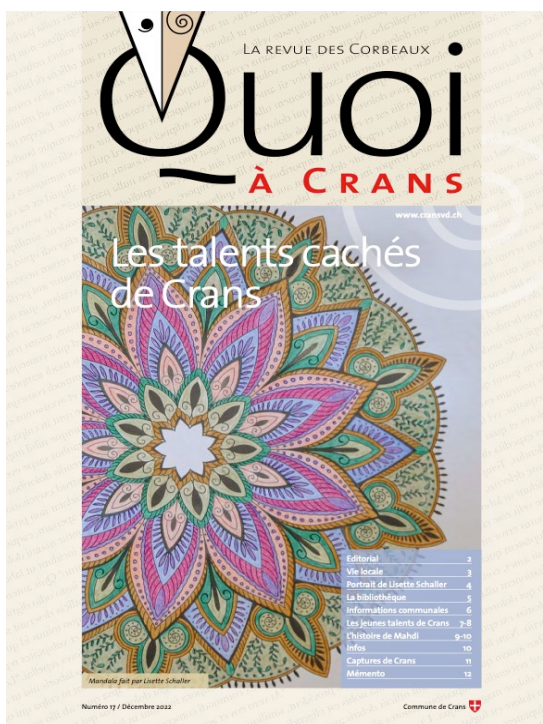
Après avoir complété un questionnaire, ils se sont déplacés à Crans pour constater la réalité du trafic lors d'une journée scolaire.

Ils ont présenté leur audit de 80 pages à la Municipalité in corpore.

Suite à cette démarche en collaboration avec l'îlotier de la PNR, Monsieur Jean-Luc Bouisset, nous avons sélectionné les points et suggestions du TCS qui faisaient le plus de sens. Le document de 15 pages représente un cahier des charges qui nous permettra, avec M. Y. Rueff, de contacter 3 bureaux conseils afin de proposer au conseil un préavis chiffré sur les aménagements souhaités pour sécuriser au sens large le quartier.

f- Journal communal :

Le *Quoi à Crans*, est paru deux fois, en juin et en décembre. Notre ligne rédactionnelle est la mise en valeur des gens de notre village. Nous poursuivons les portraits des employés communaux et mettons en avant les activités de notre commune.



g- Accueil des Ukrainiens :

Nous organisons des cours de français 2 matinées par semaine. Une vingtaine d'élèves suivent très régulièrement les cours donnés par des bénévoles. Ces cours ont pu perdurer pendant la période d'été grâce à un renfort de bénévoles et l'implication infaillible de nos 3 merveilleuses bénévoles attirées.

Notre démarche est de collaborer avec l'association « Stronger Together » pour répondre aux questions des familles sur les sujets scolaires entre autres. Nous œuvrons à faciliter toutes les initiatives pour rendre le séjour des Ukrainiens le plus agréable.

5.4 ÉCOLES AJET/ASCOT (APEJ)

La charge APEJ pour 2022 s'est montée à **CHF 1'873'869.50** (Budget Chf 1'840'000.00).

Le Comité de direction s'est réuni 14 fois.

Primaire : 71 classes et 1387 élèves et secondaire : 33 classes, 594 élèves 283 filles pour 66 enseignants, A Crans 8 classes occupées soit une occupation maximale des locaux avec 145 élèves dont 2 classes d'élèves de Founex.

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois.

La vie de l'école a repris un rythme normal avec la fin des consignes sanitaires et le retour des camps et divers sports.

Les tâches accomplies par l'association intercommunale ont été :

- La mise en place de la convention collective. Une bonne communication interne et des conditions favorables ont favorisé cette transition.
- Le Conseil Intercommunal de l'APEJ a approuvé dans sa séance du 15 mars 2022 le préavis No 01/2022 relatif à la prise en charge des frais liés à la construction et à l'exploitation d'une salle de gymnastique VD4 sur le site de Necker.
Fin mars 2022, l'APEJ donnait mandat à ARSCO SA pour la construction de cette réalisation. L'échéancier prévisionnel est le suivant :
 - Appel d'offre en « conception-réalisation »: d'ici mi-2023
 - Mise à l'enquête et obtention de l'autorisation de construire : d'ici mi-2024
 - Début des travaux, mi-2024, pour une durée de 2 ans
 - Salle de gymnastique disponible à la rentrée d'août 2026
- Les travaux de la crèche des Coppalines sont terminés.
Il s'agissait de la remise aux normes et un agrandissement avec la création de 12 places de plus. La capacité est passée à 78 places. Parents comme encadrants sont très satisfaits.
- Du côté des restaurants scolaires, le système « Mon Portail – Ma Cantine » permet un contrôle de présence et le paiement sans argent sur présentation d'un code-barres donne totale satisfaction. La cotisation d'inscription a été revue à la baisse.
- Les semaines du CAV sont toujours aussi prisées. A Crans nous accueillons les plus jeunes de 4 à 6 ans.
- La Poussinière et son équipe a toujours autant de succès et les places d'accueil sont vite attribuées.
- Au cours des 3 dernières années, l'Association s'est dotée d'une solution informatique moderne, a formé l'équipe administrative ainsi que les responsables de structures aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et a mené une campagne générale de phishing. Conscient des risques et de l'importance de se protéger au mieux contre le vol et la perte des données, l'APEJ a souhaité aller plus loin et obtenir une certification en sécurité informatique. Le choix s'est porté sur « Cyber-Safe », organisme reconnu par les autorités cantonales.
- Les tableaux numériques « ANF » ont été installés dans toutes les classes des écoles des villages par Arsko SA. Ecran numérique recouvert de 2 battants côté tableau blanc à l'intérieur et tableau noir pour usage de craies en extérieur.

- Nous avons offert aux élèves qui fréquentent l'UAPE de notre village l'accès au Padel tennis. Des cours ont été offerts aux responsables encadrants de l'UAPE pour qu'ils enseignent ce sport aux élèves.
- Structure UAPE de Crans au complet midi et après-midi.
Les ORP n'ont pas pu être pris mais grâce à l'augmentation en urgence de la capacité d'accueil (+12 à midi et +12 l'après-midi) les demandes ont pu être globalement satisfaites.
A noter que les enfants inscrits le mercredi sont accueillis ce jour-là à Founex (n.b : principalement des déplacés de FX), et non plus à Mies comme l'an dernier.
L'Apej offre sur Terre Sainte 20% de places supplémentaires par rapport à il y a 3 ans le midi et 40% de places supplémentaires l'après-midi (août 22 vs. août 19) ; respectivement 30% et 40% pour le mercredi.
A noter également que la capacité exploitée sur les après-midis est à peine inférieure à celle du midi. Fini les temps où la pression ne se faisait sentir qu'à midi.
Même si l'UAPE de Crans a augmenté sa capacité d'accueil de 12 places de plus, cela ne suffit pas pour satisfaire toutes les demandes. Nous avons entamé une discussion avec une structure d'UAPE privée mais sans certitude à ce jour.
- Accueil des enfants Ukrainiens :

25 enfants sont accueillis en classes primaires dans les villages. Les 7 et 8ème vont 4 matinées par semaine à Necker pour les cours de français intensifs. 12 élèves en secondaires sont réunis dans une même classe aux Rojalets avec un maître pour tous les cours. Le suivi et leur évolution est bien meilleur que lors de la tentative de les inclure dans les classes.

Pour plus d'informations :

- APEJ : www.apej.ch
- Travailleur social de proximité (TSP) : pour consulter le rapport d'activités 2022 : <https://www.cransvd.ch/net/com/5713/Images/file/Rapport%202022-TSP%20-%20Travail%20social%20proximite.pdf>
- ARSCO : pour consulter le rapport de gestion 2022 : https://www.arsco.ch/wa_files/rapport%20activites%202022-final%20web.pdf



5.5 BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'école accueille cette année encore une classe supplémentaire. Nous sommes donc à 8 classes (152 élèves), plus les crèches de La Poussinière et de Montessori.

En 2022, le prêt est resté stable par rapport à 2021. Les nouvelles acquisitions (+ 973 nouveaux livres) ont été principalement faites dans la section romans jeunesse et adultes.

Plusieurs aménagements ont été fait cette année à la bibliothèque : achat d'une nouvelle armoire à rideaux pour le rangement des livres et de 3 nouveaux bacs de rangements pour les albums et les bandes-dessinées.

En fin d'année, la bibliothèque a pris la décision d'arrêter la plastification systématique de certains livres pour des raisons écologiques et économiques.

Animations :

- Présentation pour deux classes du monde des oiseaux par Mme Ariane Katzarkoff le 8 septembre. Les élèves ont apprécié ainsi que leurs enseignants respectifs.
- Du 7 septembre au 12 octobre, 6 séances de lectures au jardin communal ont été organisées. Elles sont prévues pour les 4-7 ans et durent 30 min.
- Spectacle du conteur Pascal Guéran « Sur les chemins » au caveau le mercredi 4 mai suivi d'un apéritif dinatoire. Les Corbeaux étaient ravis.
- Une soirée de contes de Noël à la bougie a été organisée le jeudi 15 décembre 2022 au caveau suivi d'un apéritif. La soirée a eu beaucoup de succès !
- 12 listes présentant les nouveautés de lecture (env. 15 pages) ont été envoyées dont une spéciale adolescent(e)s en novembre.

Le budget total 2022 alloué à la bibliothèque était de 24'000.- et la somme dépensée cette année est de 27'118.

Le dépassement du compte achat de mobilier et équipement est couvert par le solde issu de la SDC dorénavant définitivement clôturé.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez suivre ce lien :

<https://www.cransvd.ch/net/com/5713/Images/file/Rapport%202022-Bibliotheque%20Crans.pdf>

6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU, SITSE

Municipal responsable : Bernard Henrioux

6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE

Entretiens suivants :

- terrains de foot par nos soins et travaux par des entreprises (sablage, vertidrain).
- bords de routes, épareuse et débroussailleuse.
- nettoyage des abris pour attendre les bus, 6 fois par année.
- nettoyage des routes avec la balayeuse, environ 6 fois par année.
- ramassage des nombreux déchets jetés sur les bords des routes, en forêt et sur nos espaces verts.
- fontaines : 1 fois par semaine ; celles qui fournissent de l'eau potable sont fermées lorsqu'il y a une demande de restrictions.
- tonte des parcs et jardin communaux.
- création des plates-bandes fleuries et des bacs à fleurs ; ces zones fleuries sont arrosées régulièrement, sauf lors de pénurie d'eau.
- espaces verts côté port et terrain adjacent.
- contrôles des fosses de relevages et du réseau des eaux usées.
- surveillance du canal de Crans ; débarrassage des branches pouvant boucher les grilles.
- arrosage, si nécessaire, des jeunes chênes plantés lors de la fête « une naissance = un arbre ».
- machines, matériel et véhicules de la voirie.
- remplacement des miroirs routiers.
- signalisation, potelets et remplacement, si nécessaire.
- pose et contrôle des radars pédagogiques.
- contrôle et gestion des plantes envahissantes sur la commune.
- taille des arbustes de nos espaces verts.
- taille de la haie à l'entrée du tennis.
- pose d'une nouvelle balançoire au port.
- contrôle des places de jeux'
- décharge pour végétaux.
- nettoyage et surveillance des écopoints
- toutes les semaines vision, par moi-même, des images des caméras posées à ces endroits, car les dépôts sont interdits les dimanches et jours fériés.

Ainsi que les travaux suivants :

- Ramassage 6 fois par année des objets encombrants :

2022	27.01.22	31.03.22	19.05.22	28.07.22	29.09.22	24.11.22
Encombrants :	8.10	13.92	9.82	11.42	11.72	9.02
Ferraille :	2.00	2.39	1.87	2.79	2.50	1.74

- Contrôle, déneigement et salage des routes communales.
- Vidange des 50 poubelles de la commune 2 à 3 fois par semaine.
- Service de livraison des tables pour les habitants de Crans.
- Affichage aux piliers publics, sur demande de l'administration et des services cantonaux.
- Mise en place des plaques de rue et des numéros de maisons.
- Engagement de jeunes de Crans lors des vacances d'été ; ces derniers ont effectué un excellent travail. Nos remerciements et félicitations leurs sont adressés ici.
- Accueil d'un stagiaire aux espaces verts.
- Participation au projet Lift des écoles de Terre Sainte.
- Livraison des tables et aide à l'installation pour la fête du 1^{er} août
- Pose de la sonorisation pour la fête de l'école.
- Collaboration avec divers services cantonaux.

Autres travaux par des entreprises :

- Dessouchage après la coupe de la haie à l'entrée du tennis (en revanche, les travaux de coupe et d'évacuation ont été effectués par nos employés).
- Arrachage et dessouchage de la haie dans la cour de l'école. Des hibiscus ont été replantés.
- Réparation des escaliers à côté de l'église.
- Aménagement d'une place pour la nouvelle balançoire au port.
- Réfection des avaloirs eaux de pluie et les grilles sur la route qui monte à Arnex.
- Réparation d'une chambre existante pour l'évacuation des eaux au chemin des Sports.
- Remplacement d'un couvercle en fonte cassé vers le bassin de rétention.
- Réfection de gueules de loup à la route de Crassier.
- Réparation d'un couvercle vers le pont CFF.
- Rhabillage du fond du regard d'un collecteur aux Landes.
- Réparation de bordures aux Landes.
- Réparation de cunettes à la rue des Belles-Filles.
- Gainage des réseaux EC et EU au chemin du Bugnon.

6.2 CIMENTIÈRE

- Entretien régulier, sans herbicides, nettoyage des allées et tontes.
- Creuses des tombes par une entreprise et présence de nos employés pour remettre la terre et arranger les fleurs.
- Présence d'un employé, ou de moi-même, lors de la mise de l'urne dans le columbarium ou pour le versement des cendres dans le jardin du souvenir.

6.3 FORÊTS

Le rapport de M. François Mathey, Garde forestier, peut être consulté en suivant ce lien :

<https://www.cransvd.ch/net/com/5713/Images/file/Rapport%202022-Garde-forestier.pdf>

6.4 COMPOST

La décharge végétale a recueilli 280 tonnes.

L'évacuation a été traitée par l'association des agriculteurs Pradervand et Berney.

Nos remerciements à Albert Sinner pour son engagement, sa bonne humeur, son humour et son aide aux personnes.

6.5 EC, EU – SITSE

Épuration

2 040 770.98 m³ d'eau épurée dont :

- **1'752'353 m³** facturés aux abonnés
- **19'947 m³** facturés à l'eau potable (traitement des eaux de lavage provenant de la station de potabilisation de Balessert).

Les SITSE estiment les eaux parasites à **268'470 m³** (volume inférieur par rapport aux années précédentes – 2022 = année sèche). Sur ce volume, **78'887 m³** sont refacturés aux communes membres (impact de l'état des collecteurs sur la STEP) et représente un coût d'exploitation supplémentaire de **CHF 33'403 HT**. Sur ce montant, **CHF 3'593 HT** sont refacturés à Crans (prorata habitants raccordés soit 10,75 % de la population).

Concernant les volumes traités à la STEP :

- Le volume journalier minimum enregistré sur l'année est de **3'759 m³/j** = journées cumulées sans pluies = volume EU sans eau parasites.
- Le volume moyen traité est de **5'591 m³/j**
- Le volume max traité est de **15'550 m³/j**

Consommation électrique

Pour la STEP la consommation annuelle est de **674'666 kWh/an** soit une consommation de **0.331 kWh/m³ épurée**. La consommation est en hausse par rapport aux années précédentes. Ceci est probablement lié à l'augmentation de la consommation due à l'usure des surpresseurs, au durcissement des diffuseurs d'air (seront normalement échangés en 2024) et de la température de l'eau des biologies (+1.6°C par rapport à 2021) ainsi qu'à l'augmentation de la ventilation d'air vicié. A noter que plus de la moitié de cette consommation est pour le fonctionnement des bassins biologiques soit **369'243 kWh/an = 0.181 kWh/m³**.

Production électrique

Solaire	91'912 kWh	production en hausse
Biogaz	463'594	production classique
Turbine	327'638 kWh	production en baisse – année sèche

6.6 POÊLE CHAUD

Le dépassement de CHF 13'000.- est dû à des travaux de consolidation de la charpente, à des remplacements de fenêtres, ainsi qu'à l'enlèvement de l'isolation dans la cuisine.

Lors de ce dernier travail, nous avons découvert que le mur de soutien, sur le côté Est du chalet, est sur le point de s'affaisser ; il y a donc urgence à le réparer.

6.7 DÉCHETTERIE

Le tableau permet de visualiser les différentes variations observées en 2022, par rapport à 2021 :

Variation du dépôt de déchets par type

Type de déchets	Tonnage		Ecart
	2021	2022	
Ordures ménagères	382.38	371.66	- 2.80 %
Plastiques	49.35	48.01	- 2.71 %
Objets encombrants	70.64	64.00	- 9.40 %
Déchets compostables	315.00	280.00	- 11.11 %
Papier + carton	152.92	142.61	- 6.74 %
Verre trié par couleurs	126.44	111.70	- 11.65 %
Métaux	12.29	13.28	+ 8.06 %
Déchets inertes	28.73	25.81	-10.16 %
Total	1'137.75	1'057.07	- 7.09 %

Les caméras de surveillance aux écopoints ont permis de faire baisser les infractions :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Infractions	36	42	28	35	20

Avec l'anonymisation des plaques d'immatriculation, il n'est plus possible de tenir des statistiques de provenance.

PET

Chaque année, nous recevons un certificat de Pet-Recycling

Période	année 2021	année 2022
Poids	: 6'721 kg	6'123 kg
Correspond à	: 243'972 bouteilles	222'265 bouteilles
Et	740 sacs	697 sacs



Textura-collecte de vêtement usagés

Les statistiques suivantes nous ont été communiquées :

Période	année 2021	année 2022
Sacs ramassés	: 6'155	4'579
Poids moyen d'un sac	: 2.83 kg	2.87 kg
Poids total	: 17'397 kg	13'147 kg

7. POLICE, ORPC et SDIS

7.1 ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)



Délégué de la Municipalité au Comité de direction et Vice-Président : Robert Middleton

La PNR regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Elle a été créée en 2014.

Répartition des coûts sur base de deux critères : nombre d'habitants et densité des habitations : Crans 4,56%. Coût pour Crans en 2022 : Chf 382'531.70.

Des réunions régulières sont tenues entre la Municipalité et le Corps de Police afin de traiter des sujets d'un intérêt particulier pour Crans. Ces réunions permettent un échange cordial sur les interventions dans la commune et des discussions d'ordre stratégique.

Dans ce cadre, un des objectifs de la Municipalité est de promouvoir des mesures préventives (plutôt que répressives) en matière de circulation routière. Un point essentiel est l'analyse des critères pour le placement de radars sur le territoire de la commune et leur fréquence. L'acquisition par la Municipalité de deux appareils qui mesurent et annoncent aux automobilistes leur vitesse ("speedy") nous permet de faire cette analyse avec le service radar de la PNR et de déterminer les points "sensibles" dans la commune.

Le rapport annuel de la PNR peut être consulté sur ce lien :

<https://www.cransvd.ch/net/com/5713/Images/file/PR%20rapport%20gestion%202022.pdf>

7.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2022 : Chf 19.68

Crans a délégué la protection civile de la commune à l'Organisation régionale de protection civile district de Nyon (ORPC), qui couvre toutes les communes du district. Son quartier général se situe au Centre d'Engagement de Prangins.

Les activités de l'ORPC s'orientent sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité (accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, assurer un hébergement à des personnes sinistrées), les interventions en situation d'urgence (ravitaillement, battue ou encore gestion de la circulation), voire de longue durée (travaux de consolidation et de déblaiement suite à des événements dommageables) ou lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres).

La protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques).

Le rapport annuel de l'ORPC peut être consulté sur ce lien :

https://www.cransvd.ch/net/Net_Crans.asp?v-vm=&NoOFS=5713&NoCli=&NumStr=25.35

7.3 SDIS



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton

Le délégué municipal est membre des commissions des finances/gestion et, en 2021-2022, de l'étude de la modification des statuts.

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Le SDIS s'occupe de : incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires ; ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2022 : Chf 39.965

Les interventions du SDIS en 2022 se trouvent sur ce lien :

https://www.sdis-nyon-dole.ch/images/pdf/rapports%20de%20gestions/SDIS_Nyon_Dole_RGA_2022_V8_Interactif.pdf

8. OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

8.1 Suivi 2021

Observation No1-2021G : Soutien Municipale urbanisme et bâtiments

Compte tenu de l'investissement en temps particulièrement important nécessaire pour faire avancer les dossiers de la Municipale responsable de l'urbanisme et des bâtiments, la Commission invite la Municipalité à étudier la possibilité de fournir un soutien au moyen de ressources internes ou externes, selon les besoins, pour supporter l'énorme charge de travail de ce dicastère. La commission de gestion est d'avis que la commune tout entière bénéficiera d'un avancement rapide et concret des nombreux projets à réaliser ces prochaines années.

Réponse : Comme cela est indiqué dans la rubrique bâtiment nous avons cherché un mandataire pour nous appuyer en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage. Pour ce faire nous avons contacté plusieurs prestataires potentiels et nous avons finalement sélectionné le bureau AFCO Management, afin de nous accompagner.

Observation No2-2021G : Amortissements extraordinaires

La commission souhaite que le conseil soit renseigné sur les critères qui ont guidé la Municipalité à décider d'allouer le surplus des recettes fiscales aux amortissements extraordinaires. Elle souhaite également savoir quelles étaient les autres pistes identifiées.

Réponse : Le choix de réaliser des amortissements extraordinaires en cas d'excédent de revenu est guidé par la volonté de réduire des charges d'amortissement des années futures à un moment où cela ne pèse pas d'autres activités. Ces amortissements supplémentaires sont donc une manière de libérer les futurs budgets communaux de certaines charges. La seule alternative à cette manière de procéder est de conserver un excédent de revenu plus important tout en gardant des charges futures à un niveau plus élevé.

Enfin, comme le montre la situation de trésorerie, ce n'est pas parce que nous avons un excédent de revenus, que nous avons pour autant des liquidités qui auraient, par exemple, permis de rembourser le prêt que nous avons.

Observation No3-2021G : Processus police des constructions

Compte de tenu de la charge de travail de notre technicien communal et malgré l'augmentation des ressources mis à disposition pour réaliser ces tâches, la Commission invite la Municipalité à identifier les possibles pistes de simplification dans les processus d'autorisation de construire.

Réponse : La simplification des processus n'est malheureusement pas possible, car ceux-ci sont dictés par les lois, règlements d'application, règlements communaux, etc. Cependant, l'arrivée de Mme Danielle Rosset dans le service des constructions, en avril 2022, a permis de soulager la charge de travail du technicien communal.

Vœu No1-2021G : Développement bâtiments communaux

Concernant la nécessité des travaux à réaliser sur nos bâtiments communaux, en particulier pour le site de la salle communale, ainsi que pour les bâtiments du secteur Grand-Pré, la commission invite la Municipalité à établir une feuille de route le plus rapidement possible, idéalement durant le second semestre 2022. Ce document permettra à l'ensemble du Conseil de comprendre de manière précise l'étendue des travaux qui vont devoir être réalisés, le planning de mise en œuvre et les budgets à prévoir/allouer durant cette législature. L'urgence d'établir cette feuille de route se justifie avant tout par le fait que tous les projets à venir ne pourront être réalisés en même temps (Vœu No1 et No2).

Réponse : Pour ce qui est des travaux à entreprendre dans la zone du Grand Pré (Centre communal, école, Grand-Pré 23), nous avons, dans un premier temps, identifié les travaux qui nous paraissent nécessaires : amélioration énergétique, climatisation, besoins de superficie de bureau, rénovations nécessaires. Sur cette base nous avons mandaté AFCO Management afin de lancer les analyses nécessaires, notamment CECB+ et possibilités architecturales, afin de définir un cahier des charges détaillé, qui permettra ensuite de procéder au chiffrage et de déterminer un planning des réalisations.

Pour ce qui est de la salle communale il n'est pas possible de procéder à un chiffrage tant que l'emplacement de cette salle n'est pas déterminé. Une proposition a été faite au Conseil concernant l'emplacement et a donné lieu à un débat nourri, sans pour autant qu'une décision soit prise.

Vœu No2-2021G : Développement infrastructures culturelles et sportives

Il y a une très forte attente sur les projets d'infrastructures culturelles, sportives et de loisir dans la commune. Plusieurs projets et demandes d'autorisation sont en cours pour faire évoluer ces infrastructures, La commission invite la Municipalité à établir durant le second semestre 2022, une vision globale des trois zones à développer (zone village, zone sportive, zone lac). Il s'agit avant tout de fixer dans l'espace les aménagements souhaitables pour notre commune, de manière à pouvoir ensuite faire avancer les projets de chaque zone, avec le souhaite que certains se réalisent avant la fin de la législature en cours.

Réponse : Projet : Nous nous référons au Préavis 23/15 (Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour une étude relative au réaménagement de la parcelle No 32 (espaces sportifs et de loisirs du haut du village), soumis pour la séance du Conseil du 22 mai 2023. La Municipalité reviendra prochainement avec ses conclusions en ce qui concerne les deux autres zones.

Vœu No3-2021G : Processus communication urgente

Les perspectives d'investissements potentiellement importants pour notre commune nécessitent une planification dans le temps au niveau de leur conduite et de leur réalisation. La planification financière est également essentielle pour pouvoir mener à bien les projets mentionnés ci-dessus, et la commission invite la municipalité à renseigner le Conseil sur la capacité d'investissement annuel de la commune pour les années à venir.

Réponse : Comme il est indiqué dans le rapport relatif aux comptes de la commune, dans la rubrique sur les indicateurs financiers, la commune est en mesure d'entreprendre des emprunts afin de financer ses projets. Cependant, tout investissement financé par l'emprunt a des répercussions sur le budget de fonctionnement de la commune, à travers les charges d'intérêts à payer, ainsi que les amortissements à réaliser. Dans ce cadre, il convient de regarder notre marge d'autofinancement. Celle-ci a été extrêmement variable au cours des 5 dernières années, variant de CHF -62'000 à +2,1 millions, rendant toute planification financière très délicate.

Il semblerait que l'accord UCV – Conseil d'Etat apporte une amélioration de notre situation, mais n'amène, toutefois, pas une meilleure lisibilité du système, qui permettrait une certaine planification. Avec l'accord de 2023, entre le Conseil d'Etat et les associations de Communes, nous espérons vivement que la nouvelle péréquation intercommunale, qui se fera sur des critères objectifs et quantifiables, nous gagnerons en clarté du système et éviterons les effets pervers que nous connaissons actuellement. Cependant, pour cela, nous devons attendre son entrée en vigueur pour 2025.

Vœu No4-2021G : Planification des investissements

Faisant suite au problème de communication survenu lors de la présentation du préavis 41/20, la commission demande que lors de travaux urgents, imprévus et/ou qui dépassent les compétences municipales, le processus décisionnel et de communication en vigueur soit systématiquement respecté, et ce de manière stricte.

Réponse : JP/RM : La Municipalité s'engage à respecter ce processus.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 18/23 concernant le Rapport de gestion 2022 ;
- Où le rapport de la Commission de gestion, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 38 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2021, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2021 ;
- 3) de décharger la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2021.

Ainsi délibéré par la Municipalité, lors de sa séance du 8 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 26 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Robert Middleton



MUNICIPALITE
1299 CRANS

Le Secrétaire



Roland Bersier

Annexes :

Préavis No 17/23 – Comptes 2022

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2021, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2021 – amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2021 avec comparaison 2020
- 4 Tableau de financement du 1.1.-31.12.2021